

Résumé

Comme convenu lors de sa réunion à Berlin en 2004, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements (le Forum mondial)¹ a réalisé un examen annuel des cadres juridique et administratif dans plus de 80 pays² dans les domaines de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales. Ce travail a débuté par la publication de l'étude intitulée *Coopération fiscale : vers des règles du jeu équitables - Évaluation 2006 par le Forum mondial sur la fiscalité*, et le présent rapport est le quatrième de la série. Ces rapports, qui constituent le seul recueil complet et objectif de renseignements sur ces questions, permettent de mieux comprendre la capacité des pays de participer à la coopération internationale en matière fiscale.

Cette édition revêt une importance accrue compte tenu de l'actualité économique et financière. Des événements récents ont mis en évidence la nécessité impérieuse que les pays coopèrent pour garantir l'application adéquate et exhaustive de leur législation fiscale nationale, dans un monde où les transactions financières des contribuables s'internationalisent de plus en plus. Les opérations bancaires internationales sont aujourd'hui monnaie courante, et il n'est plus rare qu'un contribuable réside dans un pays, détienne des actifs dans un autre et en confie la gestion dans un troisième pays. La prolifération de ces relations financières est une conséquence naturelle de la mondialisation et peut être motivée par des préoccupations fiscales, des pressions commerciales ou divers autres facteurs. Quelle que soit la raison pour laquelle les contribuables décident de localiser leurs actifs hors de leur pays de résidence, les administrations fiscales du monde entier rencontrent de ce fait des difficultés sans précédent pour appliquer leur législation fiscale. Pour résoudre ces difficultés, elles doivent se tourner de plus en plus vers la coopération internationale fondée sur la mise en œuvre de normes internationales en matière de transparence et d'échange effectif de renseignements.

Le Forum mondial est l'élément moteur du développement et de l'acceptation de ces normes internationales. Fondé en 2000, il entend jouer un rôle fédérateur afin de définir des normes élevées de transparence et d'échange de renseignements, selon des modalités équitables et qui permettent une concurrence loyale entre tous les pays, petits et grands, membres et non membres de l'OCDE. Tous les pays, quel que soit leur régime fiscal, doivent satisfaire à ces normes afin que la concurrence puisse s'exercer sur la base de considérations commerciales légitimes plutôt qu'à la faveur de l'absence de transparence

¹ Le Forum mondial, auparavant appelé Forum mondial sur la fiscalité, a été rebaptisé Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements, afin de mieux cerner son domaine d'intérêt et de le distinguer d'autres forums mondiaux qui traitent de questions fiscales.

² Les références à des « pays » dans ce document, ses annexes et tableaux visent aussi bien des « territoires », des « territoires dépendants » que des « juridictions ».

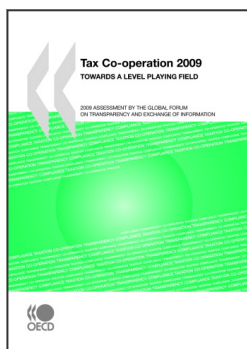
ou d'échange effectif de renseignements. Dix ans après la création du Forum mondial, l'objectif de règles du jeu équitables est à la fois plus proche et plus pertinent que jamais.

L'attention politique accrue consacrée aux questions de transparence et d'échange de renseignements a abouti à un certain nombre d'évolutions positives importantes dans les centres financiers depuis le rapport de l'année dernière :

- Tous les pays de l'OCDE acceptent désormais l'article 26 (Échange de renseignements) du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE, dans sa version mise à jour en 2005, après que l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse ont levé leurs réserves relatives à ce même article en mars 2009. Ces quatre pays négocient activement des mises à jour de leurs conventions fiscales. La Belgique et le Luxembourg ont déjà conclu au moins 12 conventions conformes à la norme, et la Suisse en a paraphé 12 avec des pays de l'OCDE.
- Hong Kong, Chine et Macao, Chine se sont ralliés aux normes lors de la réunion du Forum mondial à Melbourne, et ont conçu une législation qui leur permettra de les mettre en œuvre.
- Singapour a entériné les normes le 10 février 2009 et proposé en juin 2009 la législation pertinente visant à se conformer à la norme fiscale convenue à l'échelle internationale.
- Plus de 75 conventions d'échange de renseignements fiscaux (CERF) basées sur le modèle du Forum mondial ont été signées depuis le début de 2008.
- Andorre, le Liechtenstein et Monaco – inscrits sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs en 2002 par l'OCDE – ont adopté les normes de l'OCDE et indiqué leur volonté de modifier leur législation nationale et de conclure des conventions d'échange de renseignements à des fins fiscales.
- Niue, qualifié de paradis fiscal par l'OCDE en 2000, indiqué avoir supprimé son secteur offshore et dissout toutes ses sociétés commerciales internationales, fiducies, sociétés de personnes et autres entités extraterritoriales.
- Brunei, le Costa Rica, le Guatemala, la Malaisie, les Philippines et l'Uruguay ont tous adopté les normes de transparence et d'échange de renseignements établies par l'OCDE et se sont engagés à les appliquer. De ce fait, tous les pays examinés par le Forum mondial adhèrent désormais aux normes.

Il ressort du rapport de cette année que de nombreux progrès ont été accomplis depuis la création du Forum en 2000 et l'année dernière en particulier. L'attention des dirigeants mondiaux restant focalisée sur les questions de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales, des progrès supplémentaires peuvent être attendus à court terme. Pour établir des règles du jeu équitables à l'échelle mondiale, il est impératif de s'assurer que tous les pays sont dotés du cadre juridique et administratif adéquat pour faciliter la coopération internationale en matière fiscale. Néanmoins, pour parvenir à des règles du jeu équitables, les pays doivent non seulement mettre en place des mécanismes de coopération, mais également veiller à ce qu'ils fonctionnent bien dans la pratique.

Dans les années à venir, le Forum mondial travaillera sur ces deux aspects de l'établissement de règles du jeu équitables. Une partie importante de ce travail consistera à étendre la portée du processus d'évaluation afin d'inclure tous les pays qui jouent un rôle majeur dans les activités financières mondiales. La publication de ce rapport coïncide avec la prochaine réunion du Forum mondial, prévue à Los Cabos, au Mexique, les 1^{er} et 2 septembre 2009. Le Forum mondial mettra cette réunion à profit pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange de renseignements, examinera la structure, la composition et les activités du Forum, étudiera les propositions visant à garantir un processus de suivi et d'examen par les pairs qui soit transparent, objectif, équitable et complet, et réfléchira aux moyens d'accélérer la mise en œuvre des normes.



Extrait de :
Tax Co-operation 2009
Towards a Level Playing Field

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264047921-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Résumé », dans *Tax Co-operation 2009 : Towards a Level Playing Field*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/taxcoop-2009-1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.